

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 08 SEPTEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de MONTCHEVRIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Maurice DESRIERS, Maire.

**Présents :** M. Maurice DESRIERS, M. Bernard FOULATIER, Mme Dominique VIGNON, Mme Séverine CHELOT, M. Jean-Claude CHICAUD, Mme Virginie PHILIPPON, Mme Pascale BOMBLED, M. Antoine COLLET, M. Renaud POIRIER, M. Jonathan GOES, Mme Simone MONGIS CARRION.

Mme Séverine CHELOT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la séance précédente du 21 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**SOUSCRIPTION EMPRUNT – CREATION D'UN ESPACE CULTUREL ET ASSOCIATIF :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux orientations prises dans le budget 2021, il souhaite souscrire un emprunt pour les travaux de création d'un espace culturel et associatif dans les anciens préaux et l'ancienne cantine. Deux banques ont été contactées, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel pour connaître les conditions d'un prêt de 200 000 euros sur 10 ans. L'offre la plus avantageuse est celle du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de souscrire un emprunt à hauteur de 200 000 €, au taux fixe de 0,53 %, remboursable par périodicité annuelle à échéances constantes de 20 587,61 € sur une durée de 10 ans auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole du Centre-Ouest et autorise le Maire à signer tous les documents liés à l'emprunt. Cette offre est sans frais de dossier ni assurance ni souscription de parts sociales.

**CONTRAT DE MAITRISE ŒUVRE POUR TRAVAUX D'ISOLATION AU COMMERCE :**

Le budget annexe du restaurant voté pour 2021 prévoit des travaux d'isolation dont le plan de financement a été voté le 19 janvier sur la base des éléments demandés à EM Ingénierie. Le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des aspects techniques de ce projet, il souhaite nommer un maître d'œuvre pour le mener à bien. Il propose que cette tâche soit confiée à EM Ingénierie (Monsieur Emmanuel MALESSET) comme pour le projet d'espace culturel et associatif. Le montant de la prestation serait de 3 500 euros hors taxes qui a été prévu dans le plan de financement voté le 19 janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré nomme à l'unanimité EM INGENIERIE comme Maître d'œuvre pour ce projet et autorise le Maire à signer tous les documents qui s'y rattachent.

**SUBVENTIONS POUR ASSOCIATIONS COMMUNALES :**

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il a adressé une lettre aux président(e)s de toutes les associations communales pour leur rappeler qu'ils pouvaient faire des demandes de subvention en rappelant les règles et les pièces à fournir. Seules deux associations communales ont adressé à ce jour une demande de subvention à la mairie pour 2021 : l'Olympique Montchevrier et le Club de Marche de Montchevrier.

**Olympique de Montchevrier Football**

Renaud POIRIER, concerné par la question quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser une subvention de 1 000,00 € à l'Olympique de Montchevrier Football au titre du soutien à son activité.

**Club de Marche de Montchevrier**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser une subvention de 200,00 € au Club de Marche de Montchevrier (CMM 36) pour l'organisation de sa randonnée annuelle prévue le 7 novembre 2021.

**COTISATION A L'UNION DES MAIRES RURAUX DE L'INDRE :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de cotisation émanant de l'Union Des Maires Ruraux de l'Indre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Maire à verser une cotisation de 150,00 € à l'Union Des Maires Ruraux de l'Indre.

**CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ORDINATEUR PORTABLE ET DEUX ONDULEURS :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour la maintenance et l'assistance technique pour l'ordinateur portable et deux onduleurs, de la société CERIG pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, d'un montant de 190,00 € HT annuel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Maire à signer le devis, le contrat de maintenance et à mandater la facture.

#### **REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE EDF PAR UNE LOCATAIRE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'emménagement d'une locataire au logement 4 ruelle de la Cure, le compteur électrique n'ayant pas été transféré à celle-ci, une facturation de l'abonnement et de fourniture d'énergie a été faite au nom de la commune ; cette locataire se propose de la rembourser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Maire à encaisser le chèque du dit remboursement, d'un montant de 101,16 €.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

– **Chantier espace culturel et associatif :** Un premier rendez-vous de chantier a eu lieu le 2 septembre. Les travaux vont commencer le 6 septembre par le désamiantage, puis la démolition du mur pour faciliter l'accès au chantier et sécuriser l'accès à la Mairie.

Pour le carrelage, des échantillons ont été mis à disposition par l'entreprise retenue pour choix des couleurs. Les conseillers sont invités à donner leur avis.

Les rendez-vous de chantier auront lieu chaque semaine le jeudi à 11 heures. Les membres de la commission des travaux, de la voirie, des espaces communaux et de l'environnement sont invités à y participer dans la mesure de leur disponibilité. Les agents techniques seront également présents.

– **Abattage de l'épicéa dans la cour de l'école du Poirond :** il aura lieu le 20 ou le 21 septembre.

– **Réunion des bibliothécaires de la Communauté de communes :** elle a eu lieu jeudi 2 septembre à la salle des fêtes de Montchevrier en présence de Dominique VIGNON qui indique que le 18 septembre une balade contée se déroulera au Parc des Parelles, que le bibliobus passe en Mairie pour les échanges de livres tous les 15 jours et qu'elle a rencontré Mme CHRETIEN, nouvelle correspondante de la BDI.

Il est prévu d'acquérir des livres récents pour le fonds de la commune à l'occasion de la rentrée littéraire. Les conseillers sont invités à informer les habitants de l'activité de la bibliothèque.

– **Activité des associations :** En raison de l'épidémie de COVID19, les activités des associations ont été très faibles depuis un an et demi. Certaines reprennent en septembre et méritent d'être encouragées. Les responsables des associations sont à la recherche de bénévoles.

– **Achats groupés d'énergie :** Le SDEI va lancer un marché pour l'achat groupé de gaz et d'électricité pour les collectivités adhérentes au service de conseil en énergie partagée. Une réunion SDEI a lieu le 21 septembre à Neuvy Saint Sépulchre. Des précisions seront demandées. Jonathan GOES demande si la Mairie peut négocier des achats groupés pour les particuliers. Le Maire répond que nous n'en avons ni les moyens ni les compétences. Un tel projet nécessite de négocier régulièrement les contrats. Si des personnes sont intéressées, il faudrait créer une association. A signaler que l'Association « Que Choisir » propose ce service à ses adhérents.

– **Instruction des documents d'urbanisme :** A partir de 2022, les dossiers d'instruction des documents d'urbanisme se feront sous forme dématérialisée. Les prestataires devront donc s'équiper des logiciels nécessaires. Notre prestataire, la Communauté de communes du Val de Creuse propose une démarche pour passer un marché collectif qui lui permettra de bénéficier de subventions (4 000 euros pour le centre instructeur et 400 euros par commune adhérente). Un accord de principe a été donné à la Communauté de communes du Val de Creuse pour s'associer à cette démarche et faire partie des communes participantes. On ignore encore si cela entraînera un coût pour la commune.

– **Devis pour sécurisation et la consolidation des portes des vestiaires au stade :** un devis a été demandé en 2017 à l'entreprise Didier Hémerly, mais aucune suite ne lui avait été donnée. Un nouveau rendez-vous a permis de faire un nouveau point sur les travaux nécessaires. Un nouveau devis va être fourni et les travaux seront faits le plus rapidement possible.

– **Travaux sur le mur de la Gargillesse :** un devis a été fourni par la SEGEC. Un second devis va être demandé. Nous envisageons de constituer le dossier avec l'aide de la DDT et de demander des subventions.

- Un devis a été demandé à Pierre COLLAS pour une traversée de route sur la VC 10 à La Fréminière, le montant est de **1 380,00 € TTC**. Antoine COLLET demande si on demande du FAR pour les travaux de la VC 10. Réponse : cela fait effectivement partie des projets.
- **Bardage de la salle des fêtes** : Le feuillet continue ! Quelle possibilité de recours ?
- **Le logement situé 3 rue Saint Martial est a louer.** (à mettre sur le site et dans le bulletin).

**TOUR DE TABLE :**

- Virginie PHILIPPON demande où en sont les travaux de la pergola au Commerce. Le Maire indique qu'une nouvelle structure est en commande. La Société va être relancée.
- Renaud POIRIER indique que les entraînements et les matchs amicaux de football ont repris et que le 1<sup>er</sup> match de championnat aura lieu le dimanche 26 septembre 2021 à Aigurande.
- Jonathan GOES indique qu'il a eu des remontées sur le manque d'entretien du cimetière. Le Maire indique que cela est malheureusement le cas dans d'autres communes. Il faudra trouver des solutions pour pallier l'interdiction prochaine des désherbants. Un appel à une prise de conscience collective sera fait dans le bulletin municipal que chaque personne entretienne devant son caveau dans la mesure de ses moyens. Pour ce qui est du point de ramassage scolaire demandé par Mme GUY, la compétence étant donnée à la Région, celle-ci doit faire une enquête préalable avant modification. Puis Jonathan signale que la traversée du village du Poirond est toujours aussi dangereuse et que son chat a été écrasé.

Le Maire donne lecture du cahier des doléances et répond aux différentes interrogations.

- Concernant l'Ambroisie, une alerte va être faite dans le Bulletin Municipal, il est demandé à la personne qui a constaté sa présence sur notre Commune d'en apporter la preuve en Mairie.
- Pour les témoignages sur l'Eau, voir directement avec Pascal AUDEBERT, bénévole à la Bibliothèque.
- Pour les critères de versement de la subvention communale aux associations, se rapprocher des Président(e)s car ils ont tou(te)s été destinataires d'un courrier de la Mairie.
- Pour la présentation des données chiffrées sur écran, cela se fait pour les réunions de budgets.
- Pour la sonorisation des réunions, n'ayant qu'un seul micro cela ne me semble pas envisageable.